

Collégiale de Courts Circuits La Cagnole du jeudi 25 août 2022 à Fleury-la-Vallée

Réunion à 18h30

Accueil dès 18h00

- **Présent.e.s : Isabelle, Jean-Guy, Dominique, Pascal, Christiane, Claire, Patrick, Anne-Sophie**

Excusé.es: Françoise pouvoir à Pascal, Daniel, Martine

Invitée : Brigitte

Avec 9 membres de la collégiale présent.e.s ou représenté.e.s sur 12, la collégiale est donc décisionnaire.

Prochaines réunions : 2ème et 4ème jeudis de chaque mois à 18h30

8 sept par téléphone

22 sept en présentiel à la FSU ou Vaux ? pour préparer le 15/10

13 oct en présentiel

27 oct Attention : à prévoir : plusieurs absences

Préparation du pad : Pascal

Facilitation : Claire

Secrétariat : Anne-Sophie

Relevés de décisions de la Collégiale : <https://www.lacagnole.fr/spip.php?article410>

Décisions de la Collégiale en amont de la réunion, à valider

1/ Organiser le change lors du festival des Pantacruels

problème résolu ...

Ressources & compétences fait un virement de nantissement de 3000€, nous leur fournissons 3000 cagnoles; pour la reconversion, elle se fera à 0%.

2/ Redonner des enveloppes à un membre dès que la totalité des enveloppes qu'il avait en gestion seront nanties, mais dans quelles conditions ?

Pour rappel :

Décision 09062022 1# La Collégiale décide du blocage de la mise à disposition d'enveloppes de cagnoles (statut de comptoir) à notre adhérent NXX dans l'attente du nantissement des enveloppes en dépôt par ce comptoir.

Décision 25082022 1# La Collégiale décide du déblocage de la mise à disposition d'enveloppes de cagnoles (statut de comptoir) à notre adhérent NXX en décidant de lui appliquer la procédure utilisée pour les comptoirs partenaires:

*** un nombre fixe d'enveloppes (ici maximum de 20)**

*** pour un renouvellement de ce dépôt, les enveloppes demandées doivent être justifiées par le même nombre d'enveloppes dûment nanties le jour de l'échange (si nantissement par virement, il doit avoir été constaté sur le serveur de la banque).**

*** les documentations de change sont aussi fournies lors de ce change.**

Accord : **Vote à l'unanimité**

1/ Calendrier des événements de l'association

13/08 reconversion 2336 cagnoles sur 3000

Beaucoup de gens ne connaissaient pas la Cagnole et ont trouvé cela intéressant.

Le fait que l'association porteuse ait nanti les cagnoles désirées puis reconvertie les cagnoles restantes est tout à fait satisfaisant pour toutes les parties.

Septembre :

**** 10 septembre journée des associations à Auxerre à l'Abbaye St Germain**

Dominique va contacter la Mairie d'Auxerre

**** 24 & 25 sept : Fête des Simples au Cabaret des Oiseaux?**

En cours de préparation

****le 24 septembre:** demande du Café Associatif "Papotes et Popotes" Auxerre pour notre participation à leur premier évènement à partir de 14h ..!!!... et de 3 !!!... demande d'un stand Cagnole
Isabelle et JG dispo 14h-19h

****le 24 septembre 14h-18h : Festival des solutions écologiques à Lindry**

A prévoir : réunion avec les organisateurs du 24 Septembre à Lindry ? Mardi 30 aout à 20h15 lors de cette réunion seront abordées les questions :

Qui fait quoi ? qui installe quoi ?

Dominique Claire et Pascal dispos pour la réunion

claire: formulaire de contact pour les exposants tous les échanges se feraient en Cagnoles

<https://framaforms.org/ecofestival-et-solutions-locales-a-lindry-1649929288>

Sur les 1000E

- 300E pour la musique
- rien pour la restauration buvette
- reste 700E à dépenser pour Lots pour la tombola auprès de partenaires Cagnole

Lots pour la Roue de la Cagnole ?

2 personnes pour la roue

1 personne pour le change

Patrick Christiane Pascal et AS

Octobre:

****Samedi 15 octobre :**

Vendredi vert de la Cagnole (mais un samedi..) sur Auxerre (voir infos plus haut et/ou sur le canal Evènements)

Propositions d'affiche et de tract mise sur le Canal Evènements

14 partenaires pour les vitrines

Ok pour l'apéro concert pour la musique

150E payés par l'asso et le reste au chapeau (150E si supérieur à 150E)

Prévoir un budget apéro (jus de pommes vendu à prix symbolique)

Stands et animation en cours de finalisation

Prévoir d'afficher au momets des évènements précédents.

Une affiche sera mise chez chaque partenaire.

Le dernier tract : un plan pour les partenaires et derrière un tableau pour noter le nombre d'escargots vus dans chaque boutique.

Prévoir un bandeau de dernière minute sur les affiches : ici rdv dans 15 jours
Peut-être distribuer des tracts de 14h à 15h30 le jour même dans les rues d'Auxerre
Le tract du jeu sera déposé chez les partenaires
Isabelle va voir si le groupe de Chant-Signe va pouvoir animer

Présent-es : Dominique Pascal Christiane JG Patrick Isabelle (?) Claire (?) AS Martine (?)

2/ Communication

Prochaine lettre : Marion Bonnier + dans le focus une photo de la Collégiale du 25/08

Isabelle : Le 16/18 France Bleu Auxerre
Eugène qui anime happy hour de 16 à 18h a contacté Isabelle.
La Collégiale est ok pour qu'elle parle de la Cagnole.

3/ Suivi des collectivités

3.1/ Les rdv avec les élus

JG en contact avec la 1ère adjointe d'Auxerre.
et de la personne qui s'occupe du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial,) et PAT (projets alimentaires territoriaux) de Joigny.

3.2/ Suivi des 4 451€ de subvention régionale

4451 €
- 645,60 € 10 smartphones 20/05/22
-476,99 € 1 PC portable pour secrétariat 30/05/22
d'où solde : 3328,41 €

Le point sur les smartphones

- * 1 Lacadencia
- * 1 Echoppe des figuiers
- * 1 aux membres de la collégiale qui en ont besoin? Contre un don de 50€ ou à taux libre?

3 autres smartphones sont confiés pour essais.

- Comment utiliser l'argent restant ? Il faut le dépenser avant septembre 2023.
à étudier : achat d'une imprimante couleur laser pour le tirage de nos affichettes et autres documents qui demandent la couleur.

4/ Suivi des partenaires & Validations:

Jardin de Verlin, association culturelle <https://www.lacagnole.fr/spip.php?article581>

Classe E 2%

Plaisirs et Art de Madagascar à Joigny

demande d'adhésion offerte via N22

Classe L 3 %

Accord unanime de la Collégiale

Papotes et Popotes du Café Associatif d'Auxerre

demande d'adhésion offerte via N1

Classe E 2%

Accord unanime de la Collégiale

1/ Point de vigilance : certains comptoirs n'ont pas été relevés depuis longtemps, d'autres ne fonctionnent plus ou dysfonctionnent:

En cours de règlement

5/ Suivi de la Fédération Kohinos

Bon suivi des dossiers.

6/ Questions diverses

A/ Convention pour mise à disposition de smartphones

Proposition de Pascal :

Association Courts-Circuits La Cagnole

22 rue de Preuilly

89000 Auxerre

secretariat@lacagnole.fr

<http://www.lacagnole.fr>

Numéro d'enregistrement : W891005012

SIREN 888077195

Siret 88807719500012

Association à but non lucratif de droit français

régie par la loi du 1er juillet 1901

Partenaire :

Objet : Mise à disposition d'un ou plusieurs smartphones reconditionnés pour l'encaissement en e-cagnoles via le logiciel Kohinos

Convention de partenariat

Entre : **Courts-Circuits la Cagnole**, association dont le siège social est situé 14 place de l'Hôtel de ville à Auxerre (89000), n° SIREN : 888 077 195 représentée par rep. légal en sa qualité de membre de la Collégiale de l'association et mandaté par elle, rep. légal et dénommée ci-après La Cagnole,

et :

Il est convenu que :

Article 1 – Objet du partenariat

Courts-Circuits La Cagnole est une association ayant pour objet d'administrer et de populariser l'usage d'une monnaie locale complémentaire citoyenne dans l'Yonne et alentours, ni fongible, ni liquide, visant la relocalisation de l'économie par l'utilisation de la Cagnole.

En complément des coupons de cagnoles, Courts-Circuits La Cagnole a mis en place, en partenariat avec nombres d'autres Monnaies Locales Citoyennes, agissant au sein de la Fédération Kohinos, le logiciel Kohinos permettant entre autre la gestion de comptes en monnaie numérique (e-cagnoles) et le paiement, rapide et sécurisé, entre membres.

Ce logiciel est utilisable via internet et donc via ordinateur, tablette ou smartphone.

Afin de permettre à tous ses partenaires l'accès à ce service, la Région Bourgogne Franche -Comté a octroyé une aide financière à Courts-Circuits La Cagnole afin de mettre à disposition des partenaires volontaires, des smartphones reconditionnés pour l'encaissement en e-cagnoles via le logiciel Kohinos.

Article 2 – Engagements de Courts-Circuits La Cagnole

Courts-Circuits La Cagnole s'engage dans le cadre du partenariat à :

- Fournir gratuitement un ou plusieurs smartphones permettant l'encaissement en e-cagnoles (et de gérer son compte). À noter que le coût de l'abonnement internet du smartphone reste à la charge du partenaire.
- Faire bénéficier gratuitement de ce service, le partenaire devant simplement cotiser, chaque année civile, à prix libre, à l'association.
- Verser intégralement à la Fédération Kohinos les dons éventuels du partenaire si celle-ci souhaite contribuer au coût passé et futur du logiciel.

- Par contre, Courts-Circuits La Cagnole ne s'engage pas à remplacer un appareil défectueux si elle ne dispose plus de quoi financer cette opération de mise à disposition.

Article 3 – Engagements du partenaire

Le partenaire s'engage dans le cadre du partenariat à:

- demeurer adhérente active de l'association Courts-Circuits La Cagnole le temps de cette mise à disposition (cotisation par année civile, à prix libre),
- prendre un abonnement internet pour chaque smartphone reçu, (il doit exister des formules d'abonnement pour plusieurs appareils. je pense que la formule n'est pas la bonne. c'est quoi l'idée?
- installer et paramétrer le logiciel Kohinos sur chaque appareil (avec l'aide de Courts-Circuits La Cagnole si besoin),
- accepter l'encaissement en e-cagnoles de tout membre le désirant, en tout ou partie du montant à recevoir.

Article 4 – Durée du partenariat

Cette convention est signée pour une durée allant du début de la mise à disposition du matériel jusqu'à la récupération du matériel par Courts-Circuits La Cagnole, soit parce qu'il est défectueux, soit que le partenaire ne désire plus l'utiliser ou ne désire plus recevoir e-cagnoles comme moyen de paiement. Toutefois, conformément à l'esprit de cette convention, celle-ci pourra être revue à tout moment sur demande de l'un des deux partenaires : toute modification fera l'objet d'un avenant dûment régularisé par les parties.

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties des obligations prévues à la présente convention, ou en cas de manquement à l'une de ces obligations, et une semaine après la première présentation d'une lettre recommandée avec accusé de réception de mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, la présente convention sera résiliée de plein droit sans formalité judiciaire, aux torts exclusifs de la partie défaillante, et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts.

Fait en deux exemplaires, le _____ à Auxerre

Décision 25082022 # La Collégiale valide le texte de cette Convention à faire signer par chaque partenaire qui bénéficiera de la mise à disposition d'un smartphone.

B/ demande du Réseau des MLC et de la Pêche

Chères monnaies citoyennes,

Nous faisons appel à votre solidarité, les Rencontres se finissent sur un déficit économique, malgré une forte mobilisation collective. En considérant que nous étions 80 à Josselin en 2021, en équilibrant l'attractivité et facilité de Paris avec ses prix et contraintes, et en tenant compte des tensions de l'année,

nous avons calculé le budget pour une moyenne de 60 personnes (contribuant) au total, bloqué des lits pour jusqu'à 80 personnes et versé des arrhes non-remboursables pour 40 hébergements. Or seulement 41 personnes se sont inscrites et 18 ont initialement choisi l'hébergement collectif, alors même que ce type d'hébergement collectif avait été fortement demandé à l'organisation lors des dernières Rencontres et qu'il constitue un pan essentiel de l'ambiance des Rencontres (petits-déjeuners et fins de soirées...), mais c'est ainsi.

Les dépenses réalisées et avancées par La Pêche représentent actuellement 8 057,97€ tandis que les recettes sont pour le moment de 6 505,85€, et le concours de l'excédent des dernières Rencontres de Josselin est de 320€.

Il nous reste donc 1 232,12 € à combler pour ne pas transmettre une dette aux prochaines Rencontres et ne pas la faire porter par La Pêche : c'est une responsabilité collective. Idéalement s'il y a un net positif il sera confié à l'organisation des 19èmes Rencontres en mai 2023. Cela représente 17€ pour chacune des 75 MLCC référencées ou 30€ par participant·e et nous parions que vous nous aiderez à les collecter rapidement !

Voici donc une cagnotte que nous vous demandons de bien vouloir faire circuler dans vos monnaies (même si elles n'étaient pas présentes, elles sont toutes concernées par les conséquences positives du rapprochement du Mouvement SOL et du Réseau des MLCC permis par ces Rencontres par exemple), afin que nos associations et nos membres puissent contribuer à la possibilité d'organiser sereinement les Rencontres 2023 et à la bonne tenue des 18èmes Rencontres de Paris qui ont permis tant de belles avancées qui profiterons à toutes et tous !

<https://www.helloasso.com/associations/une-monnaie-pour-paris/collectes/caisse-des-18emes-rencontres-nationales-des-mlcc-paris-2022-avant-2023>

Décision 25082022 3# La Collégiale décide de faire un don de 30€ au Réseau des MLCC pour contribuer à réduire ce déficit financier.

C/ Avec Ressources et Compétences

Marché de Saint Sauveur et dans la Nièvre à Saint Amand

Proposer de faire un test par exemple sur 3 mois. Il serait souhaitable que les participants au bout des 3 mois adhèrent à la Cagnole et que la période d'essai cesse..

Décision 25082022 4# La Collégiale accepte le principe d'une action sur les marchés de Saint Sauveur et de St Amand menée par notre partenaire Ressources et Compétences, action qui consiste à permettre à tout exposant du marché de recevoir des cagnoles le temps du marché.

Cette action devra se limiter à une période au maximum de trois mois, afin de bien tenir compte de la loi de 2014 qui oblige à ce que tout organisme recevant en paiement une monnaie locale doit être membre de l'association qui la gère.

Il faudra, dans la même nécessité, que l'expérience menée depuis plusieurs mois sur le marché de Joigny, ait un terme (dans trois mois au maximum), ce d'autant plus que cette expérience n'a jamais été validée par notre association Courts Circuits La Cagnole. Il faut que le partenaire qui l'organise se mette à terme dans la légalité.

(Cette décision a été adoptée dans son esprit mais sa rédaction devra être confirmée le 08.09.22)

D/ Penser à rappeler aux adhérents et partenaires de recotiser avant la fin de l'année pour pouvoir participer à la prochaine AG et nous donner les moyens d'agir.

Faire des affiches pour les futurs événements ?

Dans une infolettre ?